

CONVENTION DE PARTENARIAT

« AgroSup Dijon »

ENTRE :

- La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

ET :

AGROSUP DIJON, Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

26 boulevard du Docteur Petitjean

BP 87999, 21079 DIJON CEDEX

Représenté par Monsieur François ROCHE-BRUYN, le Directeur Général

d'autre part.

Préalablement, il est exposé :

En tant que ville santé de l'Organisation mondiale de la santé depuis 2002 et ville active du Programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2006, la Ville de Dijon s'engage en faveur de la santé nutritionnelle des habitants, en mettant en place des actions grand public de prévention et d'éducation à la santé, ainsi qu'en développant la qualité de l'offre alimentaire (notamment au sein de la restauration scolaire) et un environnement favorable à la pratique de l'activité physique.

Ces actions visent à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. En effet, une alimentation équilibrée et une activité physique régulière préviennent la survenue des pathologies les plus répandues actuellement (maladies cardio-vasculaires, certains cancers, diabète, obésité ...).

Retenue en 2013 pour faire partie du réseau des Cités de la gastronomie, la commune bénéficie d'une dynamique locale forte autour de la nutrition, s'appuyant sur de nombreux acteurs : mobilisation des institutions sur cette thématique, implantation d'un pôle de compétitivité "Goût nutrition santé", force et diversité des entreprises de l'agroalimentaire, excellence des formations supérieures et professionnelles telles que AgroSup Dijon.

Sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur, AGROSUP DIJON est une école d'ingénieurs dont les missions par décret (décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement AGROSUP DIJON) sont la formation d'ingénieurs, la recherche, le transfert et la valorisation, la formation des agents de l'état et l'appui au système éducatif dans le cadre de l'institut Eduter.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Par cette convention, les deux partenaires s'engagent dans un projet de collaboration réciproque concourant au rapprochement de l'école et du secteur opérationnel représenté par la Direction Santé Hygiène de la Ville de Dijon, dans la perspective d'offrir un champ d'application pratique plus étendu, intégrant le volet de la santé publique.

La collaboration des partenaires interviendra dans le cadre de projets pluridisciplinaires à caractère opérationnel, notamment l'organisation d'actions de prévention nutritionnelle, avec les objectifs suivants :

- pour AgroSup Dijon, proposer en direction du grand public ses compétences en sciences de l'alimentation et plus particulièrement en nutrition et ses ressources en matière d'enseignement supérieur ;
- pour la Ville de Dijon, sensibiliser la population aux recommandations nutritionnelles du PNNS et à leur mise en application, en tant que ville active du PNNS.

ARTICLE 2 : CADRE INSTITUTIONNEL

La présente convention n'exclut pas la concertation avec d'autres partenaires, ni la possibilité pour les signataires de passer d'autres conventions.

Les représentants de l'institut et de la Ville se rencontreront régulièrement pour définir les modalités de leur collaboration, faire le point des projets, s'informer mutuellement des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendre d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre. Ces temps d'échange pourront se tenir lors des Comités de pilotage « Nutrition » pilotés par la Ville ou des groupes de travail thématiques auxquels participe AgroSup Dijon.

ARTICLE 3 : PROJET SUPPORT

Le projet support de cette collaboration est l'organisation du « Village Goût Nutrition Santé » (VGNS), événement annuel de promotion des comportements favorables à la santé en matière de nutrition. A travers des animations, ateliers et bilans proposés aux visiteurs par les professionnels, le Village a pour but de promouvoir les comportements favorables à la santé en matière de nutrition. Il s'agit donc de sensibiliser le public à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique, en apportant une information claire, accessible à tous, s'appuyant sur les recommandations du Programme national nutrition santé.

Les orientations du Village (thème, public ciblé, etc.) et les modalités pratiques de mise en œuvre (ateliers, etc.) sont définies chaque année par un Comité de pilotage présidé par la Ville et regroupant les partenaires institutionnels ou associatifs dont AgroSup Dijon fait partie.

Les intervenants s'engagent alors à respecter le cadre défini par le Comité de pilotage et par le Programme national nutrition santé.

AgroSup Dijon s'engage, dans le respect de ses compétences et sous réserve de ses moyens, à contribuer à la réalisation du Village goût nutrition santé.

Dans ce cadre, l'établissement :

- Proposera à ses étudiants de 3ème année Ingénieur spécialité agro-alimentaire spécialisation NutriSenSAS le projet Village goût nutrition santé comme projet pédagogique, dans la perspective de positionner 3 étudiants sur le projet support.
- Mobilisera la promotion d'étudiants (de 3ème année de la spécialisation NutriSenSAS) sur le VGNS par leur présence en tant qu'animateurs sur le site.
- Participera à la communication de l'évènement.

Ces étudiants seront placés sous la responsabilité pédagogique d'un professeur de nutrition désigné par AgroSup Dijon.

Un cahier des charges, élaboré par la Direction Santé Hygiène, précisera les différents objectifs attribués aux étudiants en charge du projet encadré par l'enseignant-chercheur. Ces étudiants seront force de proposition pour : le pilotage et la coordination ; l'élaboration ; l'animation ; le suivi et l'évaluation.

La Ville de Dijon, en tant que pilote du VGNS, se charge d'organiser et de financer l'évènement (prise en charge de la logistique, sollicitation des structures pour leur participation, mise en lien des partenaires, etc.). Dans ce cadre, elle s'engage, dans le respect de ses compétences et sous réserve de ses moyens, à :

- accueillir les étudiants,
- aider les étudiants dans l'application de leur projet pédagogique,
- valoriser la filière de formation à travers la présence du logo sur les supports de communication.

Le présent projet support n'est pas exclusif d'autres collaborations qui pourraient être souhaitées par les deux parties et susceptibles de faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4 : PLANNING – PARTICIPATION DES ELEVES ET DE LEURS PROFESSEURS AUX OBJECTIFS (Article 1)

Le planning des participations aux projets sera établi en concertation entre les deux parties, dans le respect du calendrier défini par le Comité de pilotage.

ARTICLE 5 : PROTECTION SOCIALE, RESPONSABILITE

Du fait de leur statut scolaire, les étudiants d'AgroSup Dijon restent sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement universitaire. Les assurances afférentes aux activités sont prévues et contrôlées par ce dernier.

La Ville de Dijon prend toutes dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

ARTICLE 6 : DUREE - RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature ; elle pourra être renouvelée par voie d'avenant.

La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit.

Fait à DIJON, le
(en double exemplaire)

Le Directeur général
d'AgroSup Dijon,

Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité,
à la Santé et aux Personnes âgées

François ROCHE-BRUYN

Françoise TENENBAUM